

Informations importantes en cas de découverte d'une bombe

Quel est le danger des bombes non explosées ?

Les bombes non explosées datant de la Seconde Guerre mondiale représentent toujours un danger considérable. Beaucoup sont encore enfouies dans le sol, n'ont pas encore été et sont trouvées par exemple dans le cadre de sondages pour des chantiers ou lors de travaux de construction. Les engins explosifs des bombes non explosées sont toujours intacts et deviennent en partie plus sensibles en raison de leur vieillissement. Des influences extérieures telles que des secousses, des changements de position ou des variations de température peuvent les faire exploser, ce qui représente un risque mortel. En cas de découverte d'une bombe, des mesures doivent être immédiatement prises afin de l'éliminer le plus rapidement possible. Sur place, l'artificier décide si la bombe doit être désamorçée ou dynamitée et quel doit être le périmètre de sécurité.

Qu'est-ce que le périmètre de sécurité ?

Le périmètre de sécurité décrit la zone dans laquelle il n'est plus permis de séjourner. Toutes les routes et voies d'accès à la zone du rayon de sécurité seront fermées pendant la durée du désamorçage/de l'explosion. Les bus et les trains ne peuvent pas circuler dans le rayon de sécurité pendant cette période. Un plan du rayon de sécurité se trouve sur www.hansestadt-uelzen.de/bombenfund ou sur www.facebook.com/Hansestadt.Uelzen

Quelles sont les rues qui se trouvent dans le périmètre de sécurité et qui sont concernées ?

Un répertoire des rues est disponible sur www.hansestadt-uelzen.de/bombenfund et www.facebook.com/Hansestadt.Uelzen sera publié.

Pourquoi dois-je quitter mon logement ?

Si vous vous trouvez dans le périmètre de sécurité, vous devez être évacué ou quitter ce périmètre, ce qui est impératif, car les bombes non explosées représentent un grand danger. En principe, il s'agit d'engins explosifs encore amorçables. Pour votre propre sécurité, afin d'éviter tout dommage corporel et matériel à la population, vous ne devez pas vous trouver à proximité de la bombe, le « cercle intérieur ». L'autorité de prévention des risques est tenue d'évacuer toutes les personnes de cette zone et ne peut commencer le désamorçage/l'explosion qu'à ce moment-là.

Suivre les instructions des forces de l'ordre permet et accélère le travail du service de déminage des munitions non explosées. Une amende peut être infligée.

Quand dois-je quitter mon logement ?

Vous en serez informés par des annonces par haut-parleur et par les médias peu après la découverte d'une bombe. Préparez-vous à devoir quitter votre logement ou votre lieu de travail sous peu : les pompiers et les autres forces de l'ordre vous demanderont de le faire en temps voulu. Si vous vous trouvez en dehors du périmètre de sécurité, vous ne pourrez plus accéder à votre domicile ou à votre lieu de travail pendant le désamorçage/la détonation.

Combien de temps dois-je quitter mon logement ?

On ne peut pas dire à l'avance combien de temps il faudra au service de déminage des munitions non explosées pour intervenir. Le désamorçage/l'explosion doit être soigneusement planifié et réalisé avec précision. Certes, l'artificier et son équipe sont des experts dans leur domaine, mais les conditions locales rendent chaque désamorçage/explosion unique. Dans ce cas, le travail précis prime sur la vitesse. Il est donc d'autant plus important de suivre les instructions des forces de l'ordre afin que les travaux puissent commencer le plus tôt possible.

Il se peut que vous deviez rester plusieurs heures hors de chez vous. Il n'est généralement pas possible de donner une idée de durée à l'avance. Vous serez informé(e) de la fin de l'évacuation dans les postes d'assistance et via les canaux d'information mentionnés ci-dessous.

Je n'ai pas la possibilité d'être hébergé par de la famille ou des amis pendant le désamorçage : où puis-je rester ?

Pour la période de désamorçage/explosion, la ville hanséatique met en place des postes d'assistance où vous pourrez vous rendre. Le ravitaillement est prévu. Toutefois, si vous ou des membres de votre famille avez besoin d'une alimentation spéciale ou de médicaments (personnes allergiques, aliments pour bébés, etc.), veuillez apporter ces produits. Emportez des documents personnels tels que votre carte d'identité. Les postes d'assistance sont répertoriés sur www.hansestadt-uelzen.de et sur www.facebook.com/Hansestadt.Uelzen sont annoncés.

Que faire si je ne peux pas quitter mon logement de manière autonome ?

Les personnes nécessitant des soins ou de l'aide peuvent être identifiées et contactées via l'appel d'urgence à domicile. Informez les forces d'intervention sur place de votre état ou de celui de membres de votre famille ou de voisins. Les personnes ayant besoin d'aide peuvent également être signalées par le biais du téléphone du citoyen 0581 800 6213. Elles seront alors évacuées par les services de secours et conduites au poste d'assistance ou à l'hôpital.

Je suis en quarantaine pour Covid-19 Qu'est-ce que je fais ?

Les personnes concernées s'adressent à la ligne téléphonique du citoyen : 0581 800 6213

Que se passe-t-il si l'école ou la garderie de mon enfant est concernée ?

Tous les établissements concernés sont informés de l'évacuation. Ceux-ci informeront ensuite les parents de la démarche à suivre. La direction de l'école ou de la crèche peut vous fournir de plus amples informations à ce sujet.

Que se passe-t-il avec les animaux domestiques ?

Vous pouvez en principe emmener votre animal de compagnie au poste d'accueil mis en place. Si nécessaire, utilisez des boîtes de transport appropriées. La laisse est obligatoire et les chiens muselés doivent également la porter. Si vous ne parvenez plus à entrer dans le périmètre de sécurité, vous ne pourrez plus sortir d'animaux domestiques de votre logement. Aucune exception ne sera faite dans ces cas.

Peut-on rester chez soi à ses risques et périls ?

Non, le périmètre de sécurité concerné doit être évacué.

Comment s'assurer que personne ne se trouve dans le périmètre de sécurité pendant l'évacuation ?

Les pompiers, la police et d'autres organisations de secours seront mobilisés. Une fois l'évacuation terminée, on vérifie une nouvelle fois que personne n'est resté.

Qui procède au désamorçage des bombes non explosées ?

Forces spéciales du service de déminage

Où puis-je obtenir des informations (en ligne, téléphone du citoyen, médias locaux) ?

En ligne sur www.hansestadt-uelzen.de/bombenfund ainsi que sur la page Facebook de la ville www.facebook.com/Hansestadt.Uelzen ainsi que par les médias locaux.

Par le biais de la ligne téléphonique du citoyen : 0581 800 6213